

III. — MAROC

L'année 1969, seconde année du plan quinquennal marocain 1968-1972, a été sur le plan de l'activité économique une année très moyenne, une année médiocre en comparaison de celle de 1968; il est vrai cependant que cette dernière a été caractérisée par une expansion exceptionnelle due à une récolte également exceptionnelle et sans précédent dans les annales de l'histoire économique du Maroc. La stagnation économique enregistrée en 1969 n'était pas cependant accompagnée par les déséquilibres partiels et globaux : tant au niveau du budget, de la balance des paiements, de la masse monétaire qu'au niveau de la confrontation demande globale - production nationale, les équilibres sont mis en relief puisque la politique économique et financière garde toujours et depuis 1966 les caractéristiques d'une politique orthodoxe, prudente, souvent déflationniste. Par ailleurs, la stagnation de la production intérieure n'a nullement arrêté le processus de libéralisation et d'ouverture de l'économie nationale vis-à-vis de l'étranger, processus qui a été renforcé en 1969 par l'accord d'association du Maroc avec la C.E.E. et par la multiplication des accords de coopération et d'aide signés principalement avec la France, les Etats-Unis et la B.I.R.D.

Nous essayerons de dessiner les grandes données de l'activité économique en 1969 à travers, en premier lieu, l'étude de l'évolution des ensembles globaux, c'est-à-dire des agrégats nationaux, puis, en second lieu, en analysant les caractéristiques des productions sectorielles et enfin, en présentant un tableau relatif aux équilibres partiels (balance des paiements, prix, budget et monnaie).

I.— L'ÉVOLUTION DES AGREGATS NATIONAUX

Les agrégats de la Nation, production, revenu, consommation, formation brute de capital sont les premiers indices représentatifs de l'activité économique du pays et permettent par ailleurs de tracer un cadre de réflexion sur la situation économique et de comparaison dans le temps (1).

A. — LA PRODUCTION INTÉRIEURE BRUTE

On présentera l'évolution de la production intérieure brute à travers l'évolution de la valeur ajoutée des secteurs économiques :

(1) On doit bien sûr noter que les instruments de la Comptabilité nationale sont loin de la perfection, principalement dans un pays sous-développé. Les données que nous présentons sont tirées des chiffres du Service du Plan et des Statistiques, chiffres établis à partir de quelques statistiques sérieuses et d'un travail d'estimations pragmatiques.

Production intérieure brute (prix 1960)
(en millions de DH)

Secteurs	1967	1968	1969
Agriculture, pêche	3 070	3 980	3 590
Energie	280	310	340
Mines	580	580	600
Industrie et Artisanat	1 420	1 490	1 580
Bâtiment et travaux publics	580	570	620
Transports et services	1 890	2 010	2 050
Commerce	2 280	2 440	2 560
Total = P.I.B.	10 100	11 380	11 340

Source : Plan et Statistiques.

Le tableau permet au lecteur de relever plusieurs remarques relatives à la structure de l'économie marocaine et à son évolution en 1969.

1) Les chiffres exprimés en DH constant, permettent de remarquer une diminution réelle de la P.I.B. de 11 380 millions de DH en 1968 à 11 340 millions de DH en 1969, due essentiellement à la baisse de la production agricole (la valeur ajoutée de la production agricole est passée de 3 980 millions de DH à 3 590 millions de DH entre les deux années); cependant, il est à remarquer que cette baisse n'est pas due à la médiocrité de la récolte de 1969, qui dépasse le niveau d'une récolte marocaine moyenne, d'autant qu'elle a été engendrée par le niveau exceptionnellement élevé de la récolte de 1968. L'effet bénéfique de celle-ci a continué d'irriguer l'activité des autres secteurs en 1969 : c'est ainsi que la diminution de la production agricole entre les deux années a été de 10 %, celle de la P.I.B. de 0,3 %.

2) Au Maroc, deux secteurs restent déterminants (c'est-à-dire qu'ils ont un impact réel sur l'activité économique) : le *secteur agricole*, dont l'évolution est en corrélation positive avec l'évolution des autres branches de l'économie, et surtout les branches de l'économie traditionnelle, et le *Commerce extérieur* qui peut permettre des impulsions ou des contractions de l'agriculture moderne et des produits du sous-sol. On peut dire que pour 1969, l'effet négatif de l'évolution de l'agriculture traditionnelle a été partiellement compensé par les entraînements du Commerce extérieur. Le résultat étant une diversité des taux de croissance par rapport à 1968 : - 10 % pour l'agriculture, mais + 10 % pour la production énergétique, + 3,4 % pour les mines, + 8,7 % pour le bâtiment, + 7 % pour l'industrie, + 2 % pour le transport et enfin, + 4,9 % pour le commerce.

3) La part relative des secteurs reste la même depuis 10 ans, c'est-à-dire que la structure économique est en stagnation : le secteur primaire (agri-

culture, élevage, pêche) intervient pour plus de 31 % de la P.I.B., le tertiaire (commerce, transport et services) intervient pour 40 %. On retrouve donc les caractéristiques d'une économie sous-développée : La dominance du secteur agricole et l'élargissement hypertrophié du tertiaire, deux données qui cachent un chômage déguisé et une productivité médiocre.

B. — LE REVENU NATIONAL ET LA DÉPENSE NATIONALE

Le tableau que nous présentons montre que la Comptabilité nationale marocaine ne peut pas utiliser l'optique rémunération des facteurs pour arriver au Revenu national : le passage de la P.I.B. au R.N. est beaucoup plus estimé que calculé.

En millions de DH courants	1967	1968	1969
Production intérieure brute	12 100	13 660	14 020
Produit national brut	13 710	15 360	15 870
Revenu national	12 050	13 650	13 920
Population (nombre d'habitants)	14 140 000	14 592 000	15 030 000
Revenu par tête d'habitant en DH	852	935	924

Source : Plan et Statistiques.

Le Revenu national ayant augmenté de 1968 à 1969 de 2 %, le taux d'accroissement démographique étant estimé autour de 3,2 %, il en résulte que le Revenu national par habitant a diminué d'une année à l'autre de 2 %. Cependant, dans un pays sous-développé comme le Maroc, où les besoins les plus nécessaires n'ont pas été satisfaits, il ne suffit pas d'étudier l'évolution du Revenu, mais aussi celle de la consommation.

Le tableau suivant rend compte de l'évolution de la consommation nationale :

Estimation de la consommation (millions de DH courants)

	1967	1968	1969
Consommation privée	9 890	10 500	11 290
Consommation publique	420	470	520
Consommation extérieure	490	640	740
Total	10 800	11 610	12 540
Consommation privée par habitant en DH	852	720	750

Source : Plan et Statistiques.

Contrairement à celle du Revenu national, l'évolution de la consommation est en accroissement de 1968 à 1969; ceci est dû bien sûr aux stocks de 1968 (bonne récolte) : la consommation privée globale a augmenté de 7,5 % de 1968 à 1969, la consommation par tête d'habitant a augmenté de 4 %. La consommation publique a connu une progression de 10,6 % alors que la consommation de l'extérieur a connu avec 14 % le taux de progression le plus élevé grâce aux rentrées touristiques et à l'évolution de l'industrie touristique.

L'analyse de la production, du Revenu et de la consommation ne doit pas dans un pays comme le Maroc se situer à un niveau global seulement, elle doit tenir compte de la structure dualiste de l'économie et intégrer par conséquent les optiques sectorielles. Il semble à cet égard que les constatations enregistrées depuis plusieurs années n'aient pas été démenties en 1969 : toute la croissance concerne le secteur moderne seulement, le secteur traditionnel reste stagnant.

L'analyse des agrégats nationaux dans une année déterminée ne doit pas présenter une image statique de celle-ci, elle doit par ailleurs montrer en quoi l'activité enregistrée contribue à fixer l'image de l'avenir, c'est-à-dire montrer l'action des investissements.

C. — LA FORMATION BRUTE DU CAPITAL FIXE

Le tableau suivant rend compte de l'évolution de la F.B.C.F. depuis 1967 (millions de DH courants) :

	1967	1968	1969
Matériel	780	860	900
Bâtiment	360	380	420
Travaux publics	750	730	780
Total	1 890	1 970	2 100

Source : Plan et Statistiques.

Avec 2 100 millions de DH en 1969 contre 1 970 millions de DH en 1968 l'investissement brut a progressé de 6,5 %; ce taux doit être décomposé : le secteur le plus productif, l'équipement en matériel, a connu une progression de 4,6 %, le taux d'augmentation du secteur bâtiment (11,5 %) a eu grâce au phénomène du multiplicateur un effet de propagation sur des branches industrielles telles l'industrie de ciment, stimulées par ailleurs par les investissements en travaux publics (+ 7 %) et plus particulièrement par la construction des ouvrages hydrauliques dans le cadre des options du Plan.

Globalement, le taux d'investissement par rapport à la P.I.B. a été comme pour 1968 de 15 %, ce qui est loin de répondre aux exigences d'un véritable décollage.

L'analyse sectorielle va nous permettre de mieux comprendre le contenu des ensembles globaux.

II. — L'ÉVOLUTION DES PRODUCTIONS SECTORIELLES

L'analyse de la production au niveau sectoriel va nous permettre de mieux cerner le rôle déterminant de l'agriculture dans l'économie nationale mais aussi de constater la diversité des effets des autres secteurs.

A. — LA PRODUCTION AGRICOLE

La production agricole de 1969, tout en étant en-deçà de celle de 1968, a été par ailleurs supérieure à celle d'une année moyenne : deux phénomènes ont combiné leurs effets négatifs et ont caractérisé la récolte 1968-1969 :

— D'une part, les conditions climatologiques ont été défavorables, la cause n'étant pas cette fois une sécheresse mais une abondance et surtout une irrégularité de la pluviométrie.

— D'autre part, la diminution de la superficie emblavée, diminution due aux effets néfastes des inondations qui n'ont pas permis l'étalement des labours. On a estimé 200 000 ha cultivés de moins qu'en 1968. Il reste cependant que les conditions naturelles ont eu l'effet déterminant dans le sens du fléchissement de la production; l'évolution des rendements telle qu'elle apparaît dans le tableau suivant le démontre amplement :

Rendement des superficies emblavées
(en quintaux par hectare)

Denrées/campagne	1965-66	1966-67	1967-68	1968-69
Blé dur	6,9	7,6	14,8	8,4
Blé tendre	6,4	7,8	13,3	7,7
Orge	6,7	8,7	16,6	10,8
Maïs	2,9	5,0	8,3	9,7
Sorgho	6,1	6,1	13,6	7,4
Fèves	5,9	6,5	14,8	9,3
Pois chiche	4,8	4,5	9,8	8,5
Petits pois	6,1	5,8	7,9	6,4
Lentilles	3,1	3,9	10,4	6,1

Source : O.C.I.C.

Le rendement de la campagne 1968-69 est légèrement supérieur au rendement moyen, mais il est inférieur à celui de 1967-68; on notera cependant que le maïs a enregistré, grâce à l'effet bénéfique des pluies tardives, un rendement supérieur à celui de l'année précédente.

La production des quatre grandes céréales a été en 1968-69 de 42 millions de quintaux contre 67 millions de quintaux pour la campagne précédente 67-68. Cependant, et à l'exception de la récolte de cette dernière, le niveau enregistré n'a jamais été atteint depuis 1958-59.

	Superficie (1000 ha)	Production (en milliers de quintaux)
<u>Céréales d'hiver</u>	4 052	38 276
dont :		
Blé dur	1 467	12 250
Blé tendre	478	3 690
Orge	2 037	22 045
Avoine	23	108
Alpiste	28	60
Cultures associées	14	20
<u>Céréales de printemps</u>	<u>537</u>	
dont :		
Maïs	465	4 496
Sorgho	55	406
Autres	7	22
<u>Légumineuses :</u>	<u>364</u>	<u>2 942</u>
Fèves	167	1 553
Pois chiche	85	726
Petits pois	51	327
Lentilles	32	194
Orobes	17	68
Autres	12	74

Source : Plan et Statistiques.

On retiendra par ailleurs que la production d'oliviers a enregistré en 1968-69 un niveau très élevé, 400 000 tonnes dues à 18 millions d'oliviers dont

Fluctuations de la production des olives

Année	Production en tonnes
1963-64	200 000
1964-65	177 000
1965-66	267 000
1966-67	155 000
1967-68	244 000
1968-69	400 000

Source : Bulletin B.M.C.E.

12 millions d'arbres en production; ce niveau ne doit pas cependant cacher l'irrégularité de la production des olives qui est l'une des caractéristiques de l'agriculture marocaine.

Si la production agricole accuse, dans son ensemble, une baisse par rapport à 1968, il faut relever que le secteur de l'agriculture moderne, c'est-à-dire l'agriculture exportable et régie selon les méthodes de gestion moderne, n'a pas subi les effets des caprices de la nature. On constate à cet effet que la production des agrumes est en progression continue, ce qui n'implique pas cependant que les perspectives d'exportation s'élargissent pour le Maroc ou que des difficultés que pourrait rencontrer leur commercialisation aient été résolues malgré l'association du Maroc à la C.E.E.

Production d'agrumes
(campagne 1968-69)

	Superficie (en ha)	Production (en tonnes)
<u>Agrumes :</u>	65 000	<u>764 700</u>
Adultes	53 000	
Jeunes	11 000	
Oranges	48 000	643 000
Mandarines	12 600	88 000
Autres	4 300	36 000

Source : *Bulletin B.M.C.E.*

La progression de la production d'agrumes en 1968-69 par rapport à 1967-68 n'a pas été très grande (+ 2 %). En effet, la campagne agrumicole 1966-67 a permis une production de 702 402 tonnes, celle de 1967-68, 744 435 tonnes et celle de 1968-69, 764 700 tonnes. Le recul du taux de progression ne doit nullement démentir l'évolution de l'agriculture moderne qui connaît une expansion continue grâce à son ouverture sur les marchés internationaux et à l'héritage des méthodes de gestion conçues par la colonisation agricole, mais de plus en plus le coût du verger marocain s'avère élevé et pose avec beaucoup d'acuité le problème de la compétitivité des agrumes marocains; de plus en plus, le fossé entre l'agriculture moderne et l'agriculture traditionnelle s'élargit à la faveur de la première. On remarque

Exportations des agrumes

Campagne	Exportations en tonnes
1965-66	448.915
1966-67	521.900
1967-68	608.840
1968-69	534.330

Source : *O.C.E.*

par ailleurs, l'extension des plantations agrumicoles: en 1969, sur les 65 000 hectares plantés en agrumes, 11 000 ha ne produisent pas à cause de la jeunesse de leur plantation. Les exportations d'agrumes ont cependant accusé lors de la campagne 1968-69 une baisse de l'ordre de 12 % (voir tableau p. 571).

Cette baisse a été accompagnée d'une chute des recettes d'exportations qui sont passées de 449 millions de DH en 1967-68 à 380 millions de DH en 1968-69, mais la chute s'explique par ailleurs par des variations de prix (le prix unitaire des agrumes était de 73,7 DH en 1968 et de 71,7 DH en 1969).

La diminution des exportations a touché aussi les primeurs, secteur lié aussi bien à l'agriculture traditionnelle qu'à l'agriculture moderne. En 1968-69, l'O.C.E. a pu exporter 194 000 tonnes de primeurs contre 198 700 tonnes en 1967-68.

Enfin, la récolte vinicole de 1969 a été caractérisée par une chute brutale qui, cependant, se préparait depuis 1965, année où le Maroc a connu une production de vin exceptionnelle qui a entraîné d'ailleurs un problème de stockage du fait que la France a diminué les contingents d'importation de vin marocain.

Evolution de la production de vin
(en hl)

1965	3 400 000 hl
1966	2 200 000 hl
1967	1 350 000 hl
1968	1 750 000 hl
1969	710 000 hl
	dont 680 000 hl exportables

Source : O.C.E.

La chute de la production peut s'expliquer par la reprise des terres de colonisation, par l'abandon de la vigne et par les conditions climatiques qui ont caractérisé l'année 1969.

Pour terminer la description de l'évolution de l'économie primaire, il faut signaler les difficultés rencontrées par les conserves de sardines, dont l'exportation se stabilise depuis 1966-67 du fait de la concurrence étrangère et du coût élevé de la production nationale.

Evolution des exportations de conserves de sardines

1966-67	2 175 539 caisses
1967-68	2 049 109 "
1968-69	2 142 314 "

L'année 1969 a été marquée sur le plan institutionnel par la promulgation de 17 dahirs, 19 décrets et 13 arrêtés formant « code des investissements agricoles », lequel trace le cadre de l'intervention de l'Etat dans le monde paysan en vue d'aménager les conditions de production et des obligations des agriculteurs. Il semble que le Maroc libéral ait voulu à travers la promulgation de ce code mettre fin à toute revendication ou spéculation relative à une quelconque réforme agraire. Le code interdit la constitution des lots d'exploitation inférieurs à 5 hectares et a prescrit que toute opération immobilière qui porte, dans les périmètres irrigués, sur des propriétés agricoles, doit être précédée d'une autorisation préalable. Les bénéficiaires des équipements d'irrigation et des travaux d'assainissement effectués par l'Etat doivent participer à l'effort de financement dans une proportion de 40 %, soit par un paiement intégral unique sur la base de 1 500 DH par hectare, soit par un paiement échelonné sur 17 ans et grevé d'un taux d'intérêt égal à 4 %. Enfin, l'expropriation est prévue aussi bien pour cause d'utilité publique qu'à titre de pénalité pour considérations économiques. Le Code des investissements agricoles est donc un contrat entre le paysan et l'Etat en vue de rationaliser et d'augmenter la productivité agricole. La philosophie libérale du Code semble pouvoir encourager cependant des opérations de spéculation, principalement dans les périmètres irrigués, au détriment du petit fellah, dont les ressources ne lui permettent pas de répondre aux exigences financières prévues par le Code.

Ce même souci caractérise l'activité de la Caisse nationale de crédit agricole créée depuis sept ans et dont les interventions prennent une ampleur de plus en plus grande. Les crédits accordés par la C.N.C.A. ont évolué de 140 millions de DH en 1966-67 à 245 millions de DH en 1967-68 et à 343 millions de DH en 1968-69 (dont pour cette dernière campagne 265 millions de DH à court terme et 78 millions de DH à long terme).

B. — LA PRODUCTION ÉNERGÉTIQUE, MINIÈRE ET INDUSTRIELLE

Pour l'énergie, les mines et l'industrie, le taux de progression a été de 3 %, taux moyen à cause des effets de la campagne agricole mais aussi à cause des données du marché international et de l'épuisement des mines. L'énergie a enregistré cependant un taux de progression plus élevé que celui des deux autres secteurs.

1) *La production énergétique.*

Le Maroc n'est pas un grand producteur de produits énergétiques, mais de plus en plus sa consommation est appelée à se développer, principalement sa consommation en énergie électrique et en hydrocarbures. Par rapport à 1968, la progression de la production énergétique a été de 7 %; il faut cependant indiquer un ralentissement du taux de progression qui a été de 10 % en 1968 par rapport à 1967.

Nature du produit	Production			Indice	Indice	% variation 68-69
	Unités	1968	1969	1968	1969	
Electricité	Kwh	1 538,0	1 693,1	162	179	+ 10
Pétrole brut (extraction)	Tonne	88 638	58 560	119	79	- 34
Pétrole raffiné	Tonne	1 322 328	1 469 619	851	946	+ 11
Charbon	Tonne	451 000	361 000	88	71	- 19
				126	124	- 2

Source : Plan et Statistiques.

L'abondance de la pluviométrie a eu un effet néfaste sur l'agriculture et paradoxalement un effet bénéfique sur la production de l'électricité qui a progressé en 1969 de 10 %; on remarquera que 80 % de cette production est d'origine hydraulique.

Autre paradoxe, face à la régression continue de l'extraction du pétrole à cause de l'épuisement des gisements du Gharb (de 100 000 t en 1966 à 58 000 t en 1969), on a enregistré une extension continue du raffinage du pétrole (+ 11 % en 1969); le pétrole brut provient des importations de l'Algérie (772 792 tonnes), de l'U.R.S.S. (544 446 tonnes) et du Venezuela (55 462 tonnes). On constate enfin une nette diminution de l'extraction de l'antracite de Jerrada (- 19 %) due à l'effet d'une longue grève des ouvriers de la région.

2) La production minière.

La production minière a été dans l'ensemble irrégulière et a enregistré une légère augmentation de 2 % en 1969 :

Produits	Production en tonnes		Indices		Variations
	1968	1969	1968	1969	
Fer	809 458	742 143	53	48	- 9
Plomb	120 636	116 989	88	85	- 3
Zinc	67 620	71 161	78	82	+ 5
Cobalt	15 179	14 655	164	158	- 4
Manganèse chimique	73 451	120 132	130	213	+ 64
Manganèse métal- lurgique	86 437	10 504	24	3	- 87
Phosphates	10 512 000	10 702 000	166	169	+ 2
Ensemble			124	126	+ 2

Source : Plan et Statistiques.

La production minière au Maroc est déterminée surtout par le marché international qui absorbe l'intégralité de la production du pays. Les données de ce marché, étant étrangères à l'économie minière nationale, celle-ci connaît toutes les fluctuations possibles aussi bien au niveau de la production matérielle qu'au niveau de la valeur de celle-ci. C'est ainsi que la diminution de la production du manganèse métallurgique (— 87 %) est due à la concurrence des produits plus concentrés du Brésil et du Gabon, alors que l'augmentation de l'extraction du manganèse chimique (+ 64 %) a été le résultat de l'expansion d'une demande étrangère émanant des U.S.A. et de la France.

Les grandes difficultés que pourrait rencontrer la production minière marocaine dans l'avenir concernent les phosphates, principale richesse du sous sol de ce pays. En 1969, la production a peu progressé (+ 2 %) mais surtout l'exportation a accusé une baisse de 1 %. Depuis cinq ans, la production du phosphate marocain stagne autour des 10 millions de tonnes à cause de la concurrence du phosphate américain sur le marché international; la future exploitation des gisements de Rio d'Oro détenus par les autorités espagnoles ne semble pas permettre de grandes espérances dans l'avenir. Il apparaît aujourd'hui qu'il est impérieux pour l'Office chérifien des phosphates de pratiquer une politique d'investissement systématique en vue d'accroître la productivité de ses ressources; cette voie s'avère plus rentable que la recherche de nouveaux débouchés.

La baisse de la production du fer (— 9 %), du plomb (— 3 %), du cobalt (— 4 %) est due à l'épuisement continu des gisements marocains, ce qui pose, a posteriori malheureusement, le problème des méthodes de gestion et d'exploitation des richesses minières par les sociétés étrangères, dont le but a été depuis le Protectorat la recherche du profit immédiat sans aucun souci relatif à l'avenir.

3) *Les industries de transformation.*

L'évolution de la production de l'industrie de transformation a été très irrégulière en 1969. Elle a cependant enregistré dans l'ensemble une progression de 4 %.

Quatre industries ont connu en 1969 une progression plus ou moins nette: les industries de transformation de métaux, la céramique et les matériaux de construction, le papier et le carton, les chaussures.

Le taux de progression de 4 % des industries de transformation des métaux recouvre des variations au niveau des branches: on remarque une progression du plomb doux (+ 11 %), des produits moulés en fonte (15 %), de la charpente et la chaudronnerie métallique (+ 23 %), du matériel ferroviaire (+ 65 %), du mobilier métallique (6 %), des accumulateurs en plomb (10 %). Il y a, par contre, une régression de la production des tréfilés et pointes (— 28 %), des produits moulés en d'autres métaux (— 14 %), du matériel agricole (— 11 %) et des emballages métalliques.

L'expansion du bâtiment et la construction des ouvrages hydrauliques ont été à la base du progrès enregistré par l'industrie du matériel de construction.

Evolution des industries de transformation
Indice base 100 (1958)

Branche	1966	1967	1968	1969
Transformation de métaux	102	114	124	130
Céramique et matériaux de construction	145	145	168	185
Chimie et parachimie	152	154	170	165
Corps gras	121	136	140	117
Produits alimentaires	138	144	145	145
Textiles	190	196	224	221
Cuirs et chaussures	104	96	112	121
Papier et carton	143	147	157	172
Industrie de transformation	136	142	150	154

Cinq industries ont connu, au contraire, une stagnation voire même une régression : celle de la chimie et de la parachimie (— 5 %) est due à une baisse d'utilisation des engrais (cause liée à la pluviométrie) et des explosifs (baisse de l'activité minière). L'industrie des corps gras (— 14 %) a été gênée par la concurrence acharnée du beurre importé et de la production des olives qui a été, comme nous l'avons remarqué, exceptionnellement bonne. Les textiles, secteur suréquipé, connaissent une stagnation du fait même que l'exportation escomptée des produits marocains n'a pas pris le relais de la demande interne. Une stagnation similaire caractérise les industries alimentaires, mais celle-là recouvre des taux variables selon les branches (progression de la production des apéritifs, de la bière, du lait et du tabac, régression de la minoterie, des pâtes).

C. — L'ÉVOLUTION DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Le commerce extérieur a connu en 1969 une évolution à l'image de celle de l'économie nationale. Les importations ont augmenté, par rapport à 1968, de 2 % alors que les exportations ont progressé de 7 % :

	1967		1968		1969	
	Valeur (M. DH)	Volume (M. T.)	Valeur (M. DH)	Volume (M. T.)	Valeur (M. DH)	Volume (M. T.)
Importations	2 629	3,6	2 790	3,7	2 844	3,4
Exportations	2 147	12,6	2 278	13,7	2 455	13,9
Solde	- 482		- 512		- 389	

Source : Plan et Statistiques.

Le solde négatif de la balance commerciale a diminué de 512 millions de DH en 1968 à 389 millions en 1969, car la bonne récolte de 1968 a permis d'atténuer les importations en produits alimentaires. On remarquera que le tonnage des exportations est supérieur de quatre fois par rapport à celui des importations, caractéristique d'un pays sous-développé qui exporte des produits primaires et importe des produits finis ou semi-finis.

Le Maroc reste cependant tributaire de l'étranger en matière de biens de consommation (20 % de l'ensemble des importations) surtout pour le sucre, le thé, les produits laitiers et le blé et ce, malgré l'effet des stockages de la récolte 1968.

Les deux tableaux suivants donnent une image de la structure des échanges marocains avec l'étranger :

Exportations 1969			Importations 1969		
Produits	Poids (tonne)	Valeur (1000 DH)	Produits	Poids (tonne)	Valeur (1000 DH)
Légumes frais	27 439	41 952	Produits laitiers	41 364	66 171
Tomates fraîches	133 242	145 616	Café	10 882	30 524
Pommes de terre	49 049	25 676	Thé	17 459	103 325
Agrumes	551 464	388 538	Blé tendre	98 470	39 858
Poissons de conserves	46 908	123 818	Tabacs	5 856	26 126
Jus de fruits et légumes	38 521	35 544	Sucre brut non raffiné	253 271	108 787
Conserves de légumes et de fruits	29 308	42 747	Huile brute de pétrole	1 304 329	101 614
Vins en fûts	87 786	37 457	Bois bruts	889 930	82 903
Crin végétal	51 257	18 925	Machines textiles	3 152	39 952
Huile d'olive	32 765	91 437	Voitures industrielles	1 931	13 534
Phosphates	10 297 291	550 901	Médicaments	1 362	48 505
Minerai de fer	867 698	31 892	Tissus	1 851	25 347
Minerai de manganèse	132 460	30 304	Voitures de Tourisme	12 835	92 863
Minerai de plomb	75 502	64 757	Pièces de voitures	7 065	51 314
Minerai de zinc	75 774	23 979	Fibres synthét.	11 160	115 920
Engrais naturel et chimique	183 197	52 655	Produits chimiques	148 668	61 001
Tapis	909	18 104	Autres produits	1 253 921	1 836 677
Autres produits	1 229 007	731 732			
Total général	13 909 577	2 455 454	Total général	3 403 506	2 844 421

Source : Plan et Statistiques.

On pourra synthétiser les données dans le tableau suivant :

Structure des échanges marocains en 1969

En millions de DH	Importations	Exportations
Aliments, boissons, tabac	452	1 185
Energie, lubrifiants	165	8
<u>Produits bruts</u>		
A) Origine animale et végétale	292	238
B) Origine minérale	51	768
<u>Produits finis</u>		
A) Demi produits	731	145
B) Biens d'équipement agricole	53	-
C) Biens d'équipement industriel	610	-
D) Biens de consommation	484	109
E) Or industriel	7	-
Total général	2 845	2 456

Source : Plan et Statistiques.

L'on constate à la lecture de ces tableaux que la proportion des produits agricoles bruts est de 16 % dans les importations marocaines et de 48 % dans les exportations. Les parts respectives pour les produits minéraux sont de 2 % et de 32 %; par ailleurs les biens d'équipement constituent 24 % des importations du pays.

Au niveau de l'orientation du commerce extérieur, la part des importations et des exportations avec la France reste prépondérante puisque le Maroc achète à la France pour 866 206 000 DH sur un ensemble de 2 845 000 000 DH et lui exporte pour 862 838 000 DH sur un ensemble de 2 456 000 000 DH. La C.E.E. reste le client et le fournisseur dominant pour le Maroc, comme on peut relever à partir du tableau suivant :

Echange Maroc-C.E.E. en 1969

Pays de la C.E.E.	Importations	Exportations	Solde en DH
France	886 206 000	862 838 000	- 3 368 000
Allemagne Fédérale	276 313 000	209 493 000	- 69 820 000
Italie	152 193 000	200 329 000	+ 48 136 000
Pays-Bas	83 013 000	102 924 000	+ 19 911 000
U.E.B.L.	108 205 000	68 106 000	- 40 099 000
Total	1 488 930 000	1 443 690 000	- 45 240 000
Total global des échanges du Maroc	2 844 421 000	2 455 454 000	- 389 000 000
% C.E.E./Total	53 %	58 %	

53 % des importations du Maroc proviennent des pays de la C.E.E. et 57 % de ses importations se dirigent vers la C.E.E.. L'importance de l'entité européenne dans le commerce extérieur du pays a conduit le gouvernement à ouvrir des discussions avec Bruxelles en vue de la signature d'un accord d'association. Cet accord, attendu depuis plusieurs années et signé le 31 mars 1969 a donné lieu à de vives controverses de la part de ses défenseurs et de ses détracteurs (2).

Le contenu de l'accord est purement commercial puisqu'il ne fait pas état de considérations relatives à l'assistance technique et financière, mais son esprit est lié à celui d'une véritable association. Les concessions sur le plan commercial sont réciproques :

— Pour les exportations marocaines : réduction de droits de douane de 80 % pour les agrumes, de 0,25 DH par quintal pour le blé dur, un avantage de 5 DH par quintal pour l'huile d'olive, le régime intra-communautaire sur la France et le Bénélux pour les conserves de poissons et pour quelques conserves de légumes, enfin régime intra-communautaire pour certains produits industriels.

— Pour les importations, le Maroc s'appliquera à réduire ses tarifs douaniers de 13 % en moyenne et à établir trois listes de contingents en faveur des exportations européennes. La première liste (55 % des demandes contingentaires européennes) accorde le bénéfice classique des contingents avec une majoration annuelle de 5 %. La deuxième liste, dite d'imprévisibilité (20 % des demandes de la C.E.E.), accorde un pourcentage du programme d'importation marocaine. La troisième liste, dite d'attente pour industrialisation, regroupe des contingents en pourcentage des besoins d'importations du Maroc jusqu'à la création d'industries nationales correspondantes.

La politique menée par le gouvernement au niveau des équilibres partiels : budget, prix, monnaie est beaucoup plus liée aux effets d'entraînement de la production de 1968 qu'à l'évolution de celle-ci en 1969. Les responsables ont opté à ce niveau pour une politique de restriction, d'orthodoxie, afin d'atténuer les emballements de la demande. Par ailleurs, les stocks dus à la récolte 1968 ont permis une diminution des importations de blé et par conséquent, l'augmentation des avoirs extérieurs.

III. — LES EQUILIBRES PARTIELS EN 1969

Il s'agit de l'équilibre budgétaire, de la situation monétaire et de l'équilibre de la balance de paiement. Sur ces plans, 1969 apparaît au niveau

(2) Voir sur ce point une interview accordée à la revue *Lamalif* par MM. Ahmed GUEDIRA et Abderrahim BOUABID. Voir aussi l'article de A. BOUABID (*Le Monde Diplomatique*, juillet 1969) et nos deux articles : « L'accord avec la C.E.E. et l'avenir » (*Lamalif*, mai-juin 1969) et « Tiers Monde et Communauté Economique Européenne (*Bulletin Economique et social du Maroc*, janvier-juin 1969). Cf. également dans le présent *Annuaire*, B. ETIENNE, « Maghreb et C.E.E. ».

de la politique comme le prolongement des choix et des options tracés depuis 1965, c'est-à-dire depuis la crise financière de 1964, choix qui ont déterminé un fléchissement vers une déflation pour atténuer tous les effets amplificateurs que l'économie marocaine peut engendrer à cause de la multiplication des dépenses publiques improductives. Depuis 1965, on a opté pour une stabilisation du taux d'accroissement des dépenses publiques, pour un contrôle assez sérieux des prix et de la masse monétaire et ceci apparaît d'autant plus nécessaire que le taux de croissance de l'économie n'est pas élevé. Le niveau de la déflation se situe donc à une échelle très basse de l'activité économique mais, aussi basse soit-elle, elle pourrait engendrer des effets de déséquilibre demande-production. La nécessité d'exécuter les projets de développement indiqués par les plans d'une part et la défaillance de l'investissement privé d'autre part exigeaient cependant de l'Etat d'intervenir dans le domaine de l'équipement. Il fallait donc contracter les dépenses publiques de fonctionnement et stimuler les dépenses d'équipement, c'est ce que les responsables appellent « l'austérité positive ». Celle-ci a été la caractéristique essentielle du budget de 1969 et des mesures fiscales et tarifaires prises par le gouvernement au moment de sa promulgation.

A. — LES OPTIONS BUDGÉTAIRES EN 1969

Le tableau suivant retrace l'évolution des lois de finances de 1967 à 1969 :

Recettes et dépenses des lois de finances 67-68-69

	1967		1968		1969	
	Ressour- ces	Plafond des charges	Ressour- ces	Plafond des charges	Ressour- ces	Plafond des charges
I) <u>Budget général de l'Etat</u>						
Ressources	2 972, 1		3 659, 1		3 939, 1	
Dépense de fonctionnement		1 954, 2		2 381, 6		2 497, 3
Dépense d'investissement		864		1 130, 2		1 164, 4
Dépense de dettes amortissables et flottantes		264, 6		264, 5		274, 1
Total du budget général	2 972, 1	3 082, 8	3 659, 1	3 776, 3	3 939, 1	3 935, 8
II) <u>Budgets annexes</u>						
Ressources	196, 7		232, 3		261, 1	
Dépenses d'exploitation		152, 1		180, 3		194, 8
Dépenses d'investissement		44, 3		47, 9		64, 9
Total des budgets annexes	196, 7	196, 4	232, 3	228, 2	261, 1	259, 7
III) <u>Comptes spéciaux du Trésor</u>	300, 4	245, 9	484, 5	498, 1	700, 2	492, 0
Total général	3 469, 1	3 525, 1	4 375, 9	4 502, 6	4 900, 3	4 687, 5
Excédent ou déficit		- 56		-126, 7	+212, 3	

Source : Ministère des Finances.

Les dépenses de fonctionnement ont progressé en 1969 par rapport à 1968 de 4,9 %, celles des investissements ont progressé de 4,3 %. Au niveau du budget de fonctionnement, on notera que 42 % des dépenses intéressent les ministères à compétence administrative, 31 % intéressent les ministères à compétence sociale et 20 % les ministères à compétence économique. Pour les dépenses d'investissement, on notera que 83 % des crédits se dirigent vers les ministères à compétence économique, principalement le ministère des travaux publics qui reçoit 37 % de l'ensemble des allocations et le ministère de l'agriculture dont les crédits restent cependant au même niveau qu'en 1968.

	Dépenses de fonctionnement		Dépenses d'équipement	
	1968	1969	1968	1969
I) <u>Ministères à compétence administ.</u>				
Premier Ministre	40,3	20,0	0,7	3,6
Jeunesse et sport	rattaché au précédent	19,6	3,9	4,5
Affaires du Sahara	1,8	1,7		
Information	4,7	4,7	3,3	6,7
Justice	74,7	76,0		
Affaires étrangères	47,9	51,3	2,0	2,4
Défense nationale	339,2	405,4	15,5	-
Intérieur	442,1	445,6	30,5	60,9
II) <u>Ministères à compétence économique</u>				
Tourisme (et artisanat en 1969)	11,0	16,6	-	4,7
Finances	157,5	161,6	221,8	184,1
Commerce, artisanat, industrie, Mines	18,2	18,0	9,1	6,3
Travaux publics	119,8	119,5	361,0	430,2
Agriculture	173,7	176,9	343,6	347,0
P. T. T.			-	0,8
III) <u>Ministères à compétence sociale</u>				
Education nationale	553,0	593,9	77,9	65,2
Travail et affaires Sociales	12,9	13,8	1,4	2,2
Santé publique	203,6	213,2	13,1	14,0
Habous et affaires islamiques	3,1	3,1	2,3	4
Reconstruction d'Agadir			5,9	2,4
IV) Liste Civile-Services du Roi	34,2	41,4	25	21,6
Dépenses diverses	83	114		
Total	2 381,6	2 497,3	1 130,2	1 164,3

L'intérêt du budget de 1969 provient des mesures d'accompagnement, principalement au niveau fiscal. En effet, le gouvernement entreprit d'augmenter le taux de l'imposition fiscale aussi bien pour les impôts indirects, dont le

rendement a augmenté de 54 % de 1968 à 1969, que pour les impôts directs. Les dispositions fiscales nouvelles concernent en premier lieu l'impôt sur les bénéfices professionnels (sociétés et personnes physiques) qui est devenu progressif; les prélèvements sur les traitements publics et privés ont été relevés; le taux normal de la taxe sur les produits et les services (taxe sur le chiffre d'affaire) a été par ailleurs majoré; enfin, quelques droits de douane, d'enregistrement, de timbres, la taxe sur les essences de pétrole et le droit de la vignette automobile ont été augmentés. Grâce à ces mesures fiscales, les recettes du budget général de l'Etat ont enregistré une hausse de 7,6 % de 1968 à 1969 alors que le taux d'augmentation relatif aux recettes des budgets annexes a été de 12 %. Enfin, l'existence d'un excédent budgétaire de 212,3 millions de DH doit être une des conséquences des dispositions fiscales et témoigne de la volonté des responsables d'arrêter les effets inflationnistes.

Ces mesures pouvaient entraîner une augmentation du coût de la vie, car le relèvement des taxes sur les produits et services a pour effet d'entraîner une hausse des prix. Le gouvernement a entrepris pour cela une campagne au mois de janvier 1969 visant à juguler tout phénomène d'amplification et à réprimer tous ceux, qui ont pris l'initiative d'augmenter leurs prix.

B. — L'ÉVOLUTION DES PRIX ET DE LA MASSE MONÉTAIRE

L'indice du coût (3) de la vie institué en 1959 a plafonné en 1969 au niveau de 130,6. La baisse de 132 en janvier 1969 à 130,6 en décembre 1969 est due aussi bien à la campagne de baisse menée par le gouvernement au début de l'année, campagne qui succédait aux décisions fiscales qu'à la baisse réelle des prix de produits alimentaires :

Evolution de l'indice du coût de la vie
Base 100 oct. 1958 - sept. 1959.

Groupe	Janv.	Fevr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Produits alimentaires	135,3	134	132,8	131	129,4	130,0	130,1	131,2	132,9	132,2	132,2	132,2
Habillement	144	144,2	144,1	144,1	144,1	146,4	146,4	146,4	146,4	146,4	146,4	146,4
Habitation	121,7	118,5	118,5	118,5	118,5	118,5	118,6	118,6	118,6	118,6	118,6	118,6
Hygiène, soins transports	122,9	124,1	126,3	126,3	126,3	126,3	126,3	126,3	126,3	126,3	126,3	126,2
Indice Général	132,0	131,0	130,7	129,7	128,8	129,4	129,5	130,1	131,0	130,6	130,6	130,6

Source : Plan et Statistiques.

(3) On peut discuter de la valeur de cet indice dont la composition n'a pas changé depuis 10 ans mais qui reste le seul instrument d'indication du niveau de vie. Les prix des denrées sont relevés à Casablanca.

La masse monétaire a augmenté de 7 % en 1969 ; cette augmentation est due essentiellement aux avoirs extérieurs et aux créances sur le Trésor ; en effet, les crédits à l'économie ont diminué de 2 629 millions de DH en 1968 à 2 577 millions de DH en 1969, alors que l'excédent de la balance des paiements a permis une légère augmentation des avoirs extérieurs ; les injections monétaires qui en ont résulté ont servi à gonfler les créances sur le Trésor.

Evolution des contreparties monétaires en 1967 et 1968-69
(en millions de DH)

Contreparties	1967	1968	1969
Avoirs extérieurs	448	483	604
Créances sur le Trésor	1 868	2 102	2 492
Crédits à l'économie	2 118	2 629	2 577
Réserves monétaires	14	35	-
Ajustement	+ 20	+ 77	- 22
Total	4 468	5 172	5 651

Source : Banque du Maroc.

Le tableau suivant trace, par ailleurs, l'évolution de la masse monétaire, ainsi que ses composantes en 1969 :

Evolution de la masse monétaire en 1969
(en millions de DH)

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Monnaie fiduciaire	1 861	1 982	1 936	1 912	1 929	1 964	2 033	2 055	2 047	2 039	2 053	2 123
Monnaie scripturale	2 852	2 791	2 813	2 892	2 940	2 968	2 955	2 908	2 999	2 899	2 934	3 035
Quasi monnaie	539	464	487	496	519	510	491	483	473	479	489	493
Total	5 172	5 237	5 236	5 301	5 388	4 442	5 479	5 446	5 519	5 417	5 476	5 651

En 1969, la masse monétaire a augmenté de 7 % contre 14,2 % en 1968 (il est vrai que la production en 1968 a augmenté de 13 %). Cette stabilisation est le résultat de la politique budgétaire mais aussi de la politique monétaire d'encadrement, politique de stabilisation des crédits qui s'est manifesté en 1969 par l'augmentation du plancher des effets publics obligatoires détenus par les banques. L'état de la balance des paiements reflète aussi la politique conjoncturelle menée en 1969.

C. — LA BALANCE DES PAIEMENTS

La balance des paiements du Maroc a enregistré en 1969 un excédent de l'ordre de 130 millions de DH dû à la diminution du déficit commercial (effet de la bonne récolte de 1968) et aux transferts étrangers publics, c'est-à-dire à l'aide étrangère. Au niveau de la balance des biens et services, tous les secteurs sont déficitaires (commerce, transport, assurances, revenus des investissements) à l'exception d'un seul, les voyages, qui ont un solde en excédent de 346,7 millions de DH (ceci résulte du développement relatif du tourisme au Maroc).

La balance des capitaux et des transferts sans contrepartie est largement excédentaire et permet à la balance des paiements d'avoir en fin de compte un solde positif. L'impact provient à ce niveau de l'aide étrangère (dons + emprunts), qui se situe autour de 600 DH. Il est cependant significatif de calculer le taux de couverture (il est de 40 %) de l'aide reçue et des remboursements des emprunts versés à l'étranger. A cet effet, il faut signaler que l'année 1969 a été caractérisée par la reprise de l'aide française interrompue depuis 1965, par la signature d'un accord, avec la B.I.R.D. portant sur un prêt de 90 millions de dollars dont l'essentiel serait consacré au démarrage du projet Sebou et principalement à la construction du barrage d'Arabat sur l'Innaoueine, et enfin par la réunion du Groupe consultatif d'aide au Maroc, groupe qui réunit tous les organismes internationaux et tous les pays donateurs de capitaux publics au Maroc. Malgré l'excédent de la balance des paiements de 1969, le Maroc a signé un accord stand by avec le Fonds Monétaire International le 12 décembre 1969 en vue de l'ouverture d'une ligne de crédit de 25 millions de \$. Cette initiative semble être un instrument de précaution face à une nouvelle année agricole (1969-70) qui s'annonçait au départ assez hasardeuse.

Enfin, l'excédent de la balance des paiements de 1969 a permis au gouvernement de bien démontrer ses intentions de libéralisation de l'économie nationale et ce, en augmentant la dotation de voyage à l'étranger pour les industriels et les commerçants à 150 DH par jour et en portant l'allocation touristique de 25 DH à 100 DH. L'évolution favorable permettait, selon M. Tahiri, ancien ministre des finances (4), de prendre de telles initiatives : « C'est peut-être, dit-il, encore peu, mais admettons que c'est déjà mieux. Ce qu'il faut surtout en retenir, c'est la tendance, c'est la volonté de graduer nos mesures de libéralisation en fonction de l'amélioration progressive de nos réserves de change ».

Il faut retenir aussi de la situation financière en 1969, que le Maroc n'a pas changé la parité du Dirham après la dévaluation du franc français et que cette attitude peut être amplement justifiée : les relations commerciales ne sont plus au niveau qu'elles atteignaient en 1958 lors de la dévaluation De Gaulle-Pinay ; par ailleurs, la dévaluation française n'a eu aucun effet sur

(4) Conférence de presse de M. Mamoun TAHIRI lors de la présentation du budget 1970 (31 décembre 1969).

Balance de paiements 1969
(en millions de DH)

	Zone Franc			Zone de Convertibilité			Accord de paiement			Total balance des paiements		
	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde
Biens et services	1 230,1	1 374,1	- 144	1 693,9	1 866,9	- 173,0	511,0	610,7	- 99,7	3 435,0	3 851,7	- 416,7
Paiement de transfert	485,2	277,7	+ 207,5	197,5	34,7	+ 162,8	2,9	21,6	18,7	685,6	334,0	+ 351,6
Capitaux	147,4	198,3	- 50,9	384,7	217,1	+ 167,6	96,1	16,9	+ 79,2	628,2	432,3	+ 195,9
dont :												
Privés	62,9	94,9	- 32,0	56,0	147,3	- 91,3	86,2	10,7	+ 75,5	205,1	252,9	- 47,8
Publics	84,5	103,4	- 18,9	328,7	69,8	+ 258,9	9,9	6,2	+ 3,7	423,1	179,4	+ 243,7
Total	1 862,7	1 850,1	+ 12,6	2 276,1	2 118,7	+ 157,4	610,0	649,2	+ 39,2	4 748,8	4 613,0	+ 130,8

Source : Office des changes.

les exportations marocaines puisqu'elle est intervenue lors d'une période creuse pour ces dernières, ce qui a permis une adaptation des plans de l'O.C.E. La France, dont les prix, par ailleurs, continuaient à augmenter, a consenti un relèvement des prix pour les conserves de poisson marocaines, relèvement qui a couvert en grande partie le manque à gagner engendré par la dévaluation. La dévaluation française de 12 % a réduit d'autant le montant de la dette marocaine vis-à-vis de la France, c'est-à-dire de quelques 20 millions de DH. D'ailleurs, une dévaluation du Dirham aurait été à l'encontre de la politique d'orthodoxie monétaire et financière puisqu'elle aurait encouragé la hausse des prix internes.

On présente, dans le tableau figurant à la page 585, la structure de la balance de paiements ainsi que l'orientation des flux de paiements avec l'étranger.

On constate à la lecture de ce tableau la part prépondérante des paiements effectués avec la zone franc dans l'ensemble de la balance des paiements. Par ailleurs, le déficit de la balance des biens et services concerne toutes les zones et principalement, la zone de convertibilité. Enfin, le solde positif de la balance des capitaux provient principalement des flux publics de la zone de convertibilité alors que la balance des capitaux avec la zone franc accuse un solde négatif du fait de l'amenuisement de l'aide française et de l'amortissement des dettes antérieures.

CONCLUSION

Les caractéristiques essentielles de l'année 1969 ont été certainement liées au fait qu'elle a été précédée par une année d'expansion exceptionnelle due à une très bonne récolte ; ceci devait entraîner nécessairement deux situations.

— D'une part, l'année 1969 paraît comme l'année moyenne type où ni les conditions atmosphériques ni aussi les conditions du marché international n'ont permis d'enregistrer un taux de croissance supérieur à celui de la démographie.

— D'autre part, il fallait juguler en 1969 toutes les tendances d'amplification et d'inflation engendrées par l'année antérieure, ce qui a exigé de renforcer tous les instruments d'une politique d'orthodoxie financière et monétaire.

Juger l'année 1969, c'est surtout la juger dans le cadre de la décennie qui vient de se terminer et, à ce niveau, l'économiste est obligé de constater que les problèmes à long terme se posent de plus en plus avec acuité. La démographie, le chômage, l'endettement vis-à-vis de l'étranger, le décalage entre les exigences de la croissance et la situation de l'enseignement constituent autant de problèmes qui s'accumulent et qu'une politique conjoncturelle menée au jour le jour s'avère incapable de résoudre.

Fathallah OUALALOU*.

Avril 1970.

(*) Chargé de cours à la Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales de Rabat.